



Beuzec Cap Sizun

Renaturation du parking littoral de la pointe du Millier Aménagement d'un parking rétro-littoral

NOTE DE PRESENTATION

Mars 2026

Roux & Jankowski

CROZON - Siège social
Elisabeth Roux 04777
1, rue du Chanoine Grall
29160 CROZON
Tél. 02 98 27 27 16
crozon@expert-geo.bzh

CHÂTEAULIN
Bruno Jankowski 04747
3 ter, place de la Résistance
29150 CHÂTEAULIN
Tél. 02 98 86 34 46
chateaulin@expert-geo.bzh

DOUARNENEZ
Jean-Yves Kerouedan 05768
1, place Gabriel Péri
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 11 01 02
douarnenez@expert-geo.bzh

CARHAIX-PLOUGUER
Laurent Taillet 06431
14, avenue du général de Gaulle
29270 CARHAIX-PLOUGUER
Tél. 02 98 93 17 51
carhaix@expert-geo.bzh

www.rouxjankowski-geometres.fr

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE : VALORISATION ET PRESERVATION DU SITE DE LA POINTE DU MILLIER	4
1.1 UN PROJET STRUCTURANT AU CŒUR DU GRAND SITE DE FRANCE	4
1.2 LE CONSTAT : UNE PRESSION ANTHROPIQUE A REGULER	5
1.3 LE PROJET : RENATURATION ET STRATEGIE DE REcul	7
2. ETAT EXISTANT	8
2.1 LOCALISATION	8
2.2 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	10
2.3 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	11
2.3.1 ESPACE NATUREL REMARQUABLE	11
2.3.2 ZONE NATURA 2000	12
2.3.3 ZNIEFF DE TYPE 1	14
2.3.4 ZONES HUMIDES	15
2.4 PARKING ACTUEL	16
2.4 SITE DU PROJET DE PARKING RETRO-LITTORAL	19
3. PROJET	21
3.1 PRINCIPES	21
3.2 COUPES TYPES	22
3.3 VUE DE PRINCIPE	23
4.4 ASPECTS RÉGLEMENTAIRES	24
4. PROGRAMME DÉTAILLÉ	25
4.1 PÉRIODES DE TRAVAUX	25
4.2 DESCRIPTIFS DES TRAVAUX	26
4.2.1 RENATURATION DU PARKING EXISTANT	26
4.2.2 AMÉNAGEMENT DU PARKING RETRO-LITTORAL	27
4.2.3 DEVOIEMENT DE LA RD	29
5. INCIDENCES NOTABLES DU PROJET	30
5.1. IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL (BIODIVERSITÉ ET HABITATS)	30
5.2. IMPACT SUR LE SITE NATURA 2000	31
5.3. IMPACT SUR LES RESSOURCES (SOLS ET EAUX)	31
5.4. IMPACT SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	32
5.5. IMPACT SUR LA SANTÉ HUMAINE ET LES NUISANCES	32
5.6. RISQUES SANITAIRES	32
5.7. RISQUES DE POLLUTIONS	33
5.8 BILAN ENVIRONNEMENTAL	33

Introduction

La **Pointe du Millier**, située sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun, constitue l'un des joyaux paysagers et écologiques du Finistère. Intégrée au **Grand Site de France de la Pointe du Raz**, elle subit une pression touristique croissante, avec près d'un million de visiteurs annuels à l'échelle du territoire. Cette fréquentation, bien que motrice pour l'économie locale, engendre des impacts directs sur la biodiversité : piétinement des pelouses, dégradation des habitats d'intérêt communautaire et saturation visuelle du littoral par le stationnement automobile.

Face à ces enjeux, la commune de Beuzec-Cap-Sizun, en partenariat étroit avec le **Conservatoire du Littoral** et les instances du **Grand Site de France**, a fait le choix d'une gestion proactive et résiliente.

Le projet de réaménagement du stationnement de la Pointe du Millier marque un tournant historique pour ce lieu de référence. Face à la fragilité du site, la décision a été prise de **rendre à la nature l'espace actuellement occupé par le parking littoral**. Cette mutation profonde s'articule autour de deux axes majeurs : **la renaturation et le recul stratégique du stationnement**.



Vue aérienne du site de la pointe du Millier

La démarche présentée dans ce dossier poursuit un triple objectif :

Restauration Écologique : La suppression du parking littoral actuel et sa désimperméabilisation totale permettront de restituer au site sa topographie naturelle et de favoriser le retour de la flore pionnière.

Qualité de l'Expérience Visiteur : En relocalisant le stationnement sur une zone rétro-littorale, le projet propose un nouveau parcours de découverte. La réduction de la largeur de chaussée (départementale rétrocédée à la commune) et la création d'une bande piétonne dédiée sécurisent et apaisent l'accès à la pointe.

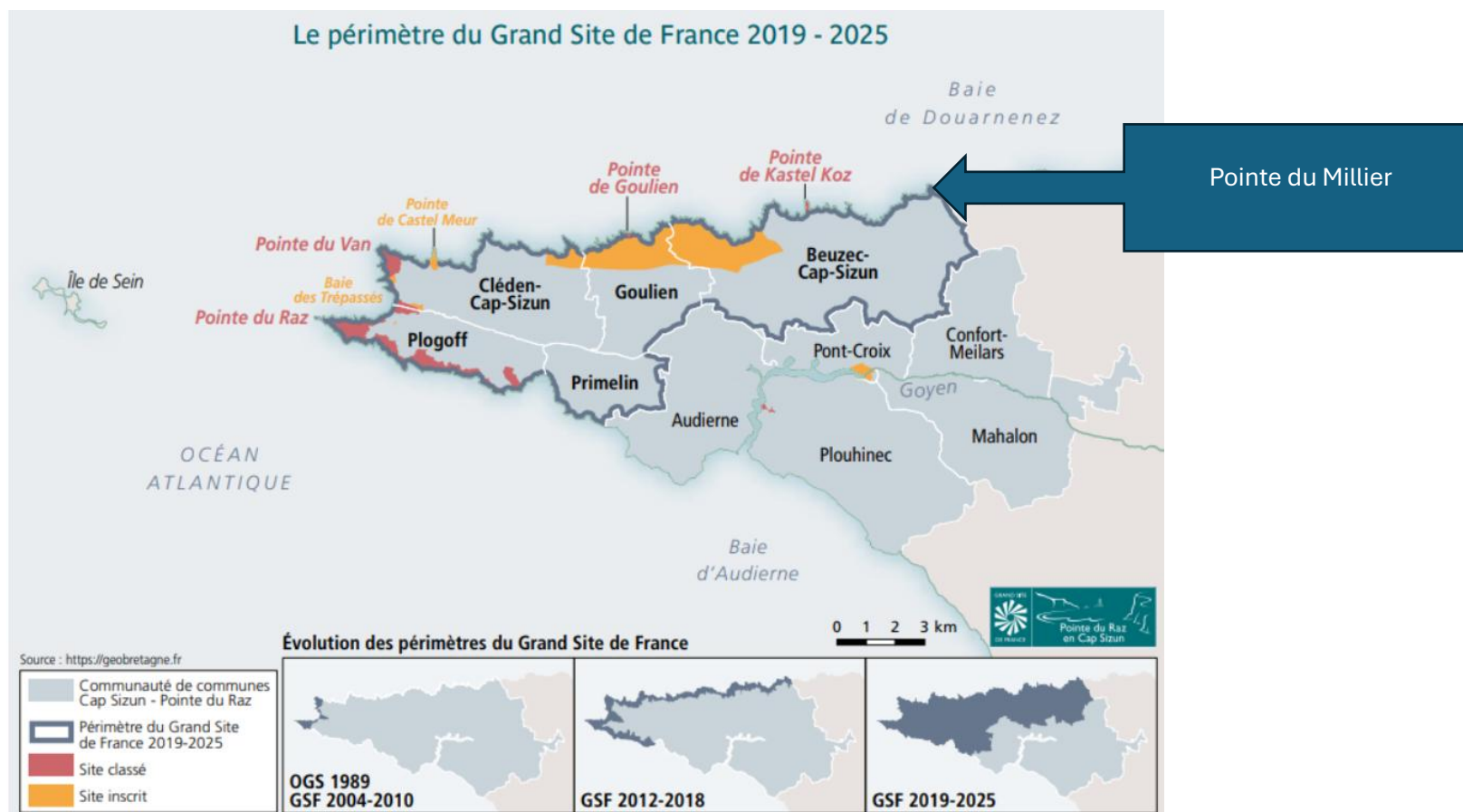
Exemplarité Environnementale : Le futur aménagement privilégie des solutions fondées sur la nature, avec l'utilisation de matériaux perméables et une intégration paysagère soignée en partenariat avec le paysagiste conseil du réseau Grand Site de France, Alain Freytet.

1. CONTEXTE : Valorisation et préservation du site de la pointe du Millier



1.1 Un projet structurant au cœur du Grand Site de France

La **Pointe du Millier** s'inscrit au cœur d'un territoire d'exception : le **Grand Site de France** **Pointe du Raz en Cap Sizun** et le réseau **Natura 2000** (ZSC du Cap-Sizun). Sa valeur patrimoniale repose sur une mosaïque paysagère remarquable, alliant landes, pelouses, vallons boisés et falaises.



Source : <https://www.cap-sizun.bzh/grand-site-de-france/>

Depuis l'engagement de l'Opération Grand Site en 1989, le territoire a su faire évoluer sa stratégie de préservation :

- Excellence de la gestion : Un label obtenu dès 2004 et renouvelé successivement (2012, 2019), couvrant aujourd'hui 8 700 hectares.
- Défi de la fréquentation : Avec 1 million de visiteurs annuels (à l'échelle du Grand Site de la pointe du Raz) pour seulement 4 300 habitants, le site doit concilier l'accueil du public et la protection de milieux fragiles.
- Identité locale : Au-delà de la nature, la gestion met en lumière le petit patrimoine et les savoir-faire historiques du Cap Sizun.

Le projet de **renaturation littorale et de création d'un parking rétro-littoral** constitue une pièce maîtresse du renouvellement du label pour la période 2025-2032. Il traduit concrètement la volonté de la Communauté de Communes (nouveau porteur du label) et de la mairie de Beuzec-Cap-Sizun de porter un projet de territoire intégré et évolutif.

Ce projet est le fruit d'une **concertation étroite** avec l'ensemble des acteurs institutionnels :

- **Le Conservatoire du Littoral**, garant de la protection foncière ;
- **La DDTM**, veillant au respect de la Loi Littoral ;
- **Alain Freytet**, paysagiste Conseil du Grand Site de France, assurant la cohérence paysagère

En déplaçant le stationnement vers une zone moins sensible et en rendant à la nature ses espaces originels, cette opération démontre que la restauration écologique est le moteur d'une nouvelle hospitalité durable pour le Cap Sizun.

1.2. Le constat : Une pression anthropique à réguler

Malgré les labels de protection, la configuration actuelle du stationnement à la pointe du Millier et la fréquentation intensive génèrent des impacts négatifs :

- **Dégradation écologique** : Le piétinement excessif fragilise les habitats d'intérêt communautaire.
- **Conflits d'usage** : Une saturation automobile sur le littoral qui nuit aux riverains, à la qualité paysagère et à l'expérience de visite.

Face à la pression touristique (piétinement des milieux naturels, érosion des sentiers), le Conservatoire du Littoral et la commune ont engagé une stratégie de reconquête visant à concilier préservation et accueil du public. Des travaux, sous maîtrise d'ouvrage du conservatoire du littoral sont en cours notamment sur la restauration des sentiers pédestres autour de la pointe du Millier, afin de limiter l'impact du piétinement, de sécuriser le passage des visiteurs, de limiter l'impact sur le milieu naturel et de créer des boucles de balade sur le site.

Une Gouvernance Partagée : Le Schéma d'Intentions Paysagères (2025)

La réussite opérationnelle de ce projet repose sur une vision commune, formalisée dans le **Schéma d'intentions paysagères et parcelles du Conservatoire du Littoral**, établi par le paysagiste-concepteur Alain Freytet en décembre 2025.

Ce document de référence constitue le **socle contractuel et technique** entre trois maîtres d'ouvrages complémentaires :

1. **Le Conservatoire du Littoral** : Propriétaire des parcelles stratégiques et garant de la protection à long terme.
2. **La Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz** : Porteur du label Grand Site de France et coordinateur de la stratégie territoriale.
3. **La Commune de Beuzec-Cap-Sizun** : Maître d'ouvrage des aménagements de voirie et du stationnement rétro-littoral.

Une Approche Transversale

L'existence de ce schéma garantit que les travaux de restauration des sentiers pédestres (portés par le Conservatoire), de renaturation du parking existant et l'aménagement du nouveau parking (portés par la commune) répondent aux mêmes exigences de qualité paysagère :

- **Continuité écologique** : Assurer que les corridors biologiques ne sont pas rompus
- **Harmonie des matériaux** : Utilisation de palettes végétales et minérales identiques sur l'ensemble du site.
- **Maîtrise du foncier** : Une gestion optimisée des parcelles pour permettre le recul des infrastructures.



1.3 Le projet : Renaturation et stratégie de recul

Le projet actuel de stationnement s'inscrit directement dans le renouvellement du label **Grand Site de France (période 2025-2032)**. Fruit d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes (DDTM, Syndicat Mixte, Conservatoire), il repose sur deux axes majeurs :

A. Renaturation du site littoral (Parking actuel)

- **Désimperméabilisation** : Suppression des revêtements et casse des terrasses existantes pour restituer une prairie en pente naturelle.
- **Apaisement du site** : Déclassement de la RD sur les 200 derniers mètres et limitation de l'accès final aux seuls riverains, PMR et cyclistes.
- **Réduction de l'emprise** : Transformation de la chaussée déclassée en voie étroite avec bande piétonne intégrée.

B. Création d'un parking rétro-littoral exemplaire

- **Capacité** : Aménagement de **74 places** sur une ancienne parcelle agricole (plus exploitée) en retrait de la côte.
- **Technicité** : Utilisation de revêtements **perméables** sur les stationnements pour garantir l'infiltration des eaux pluviales.
- **Guidage** : Désaxement de la route du Millier pour orienter naturellement les flux de véhicules vers ce nouvel espace, libérant ainsi le front de mer de la pression automobile.

2.1 Localisation

A l'échelle de la commune



Echelle : 1 / 20000
Projection : RGF93 Lambert 93

Edité le : 27-02-2026 13:42 (UTC + 1) Commune : Beuzec-Cap-Sizun (29)
 Edité par : SELARL ROUX-JANKOWSKI Géomètres-Experts Associés

A l'échelle locale

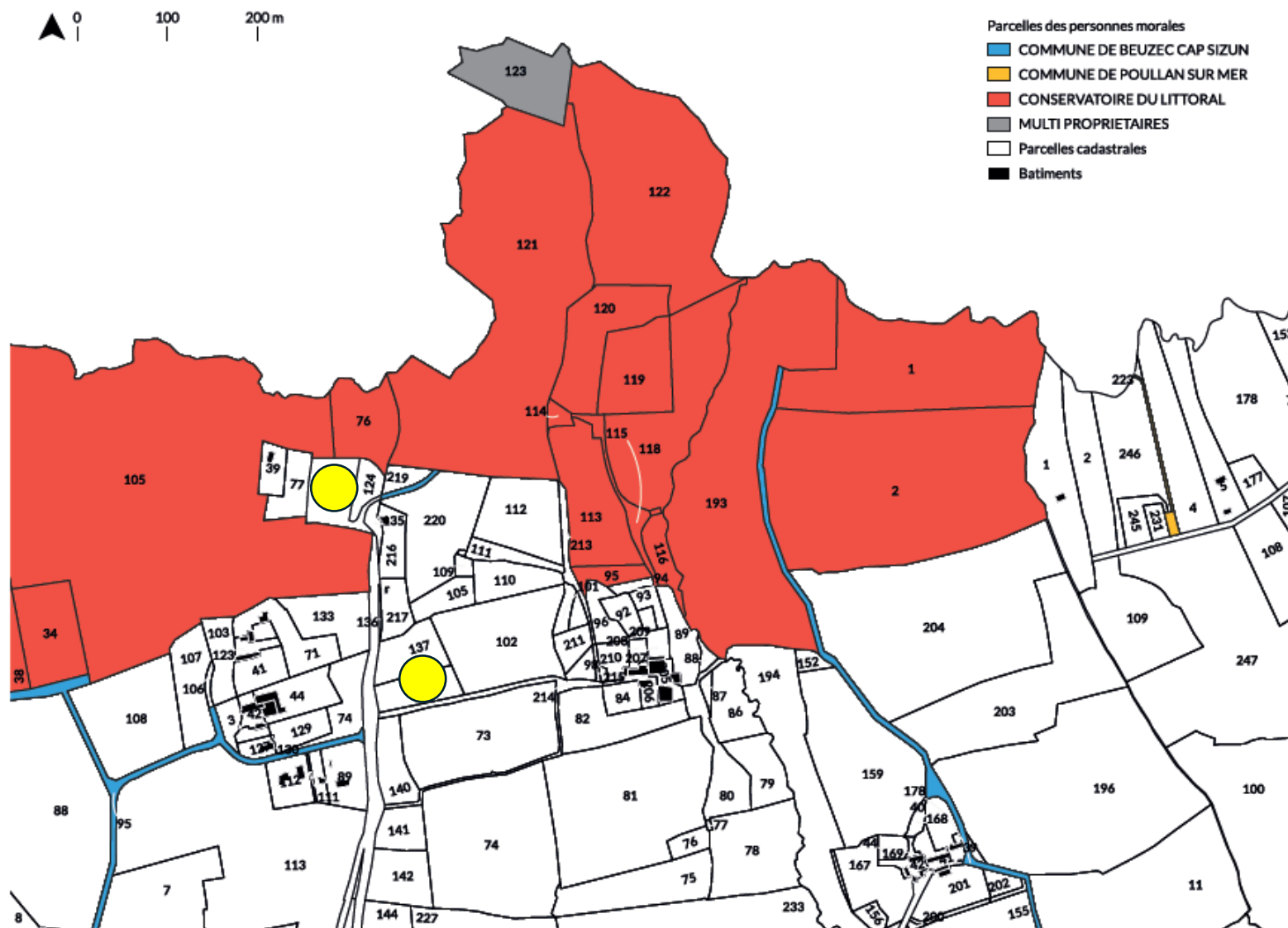


Echelle : 1 / 2000
Projection : RGF93 Lambert 93

Edité le : 27-02-2026 13:43 (UTC + 1) Commune : Beuzec-Cap-Sizun (29)
Edité par : SELARL ROUX-JANKOWSKI Géomètres-Experts Associés

0 20 40 60m

2.2 Relevé de propriété

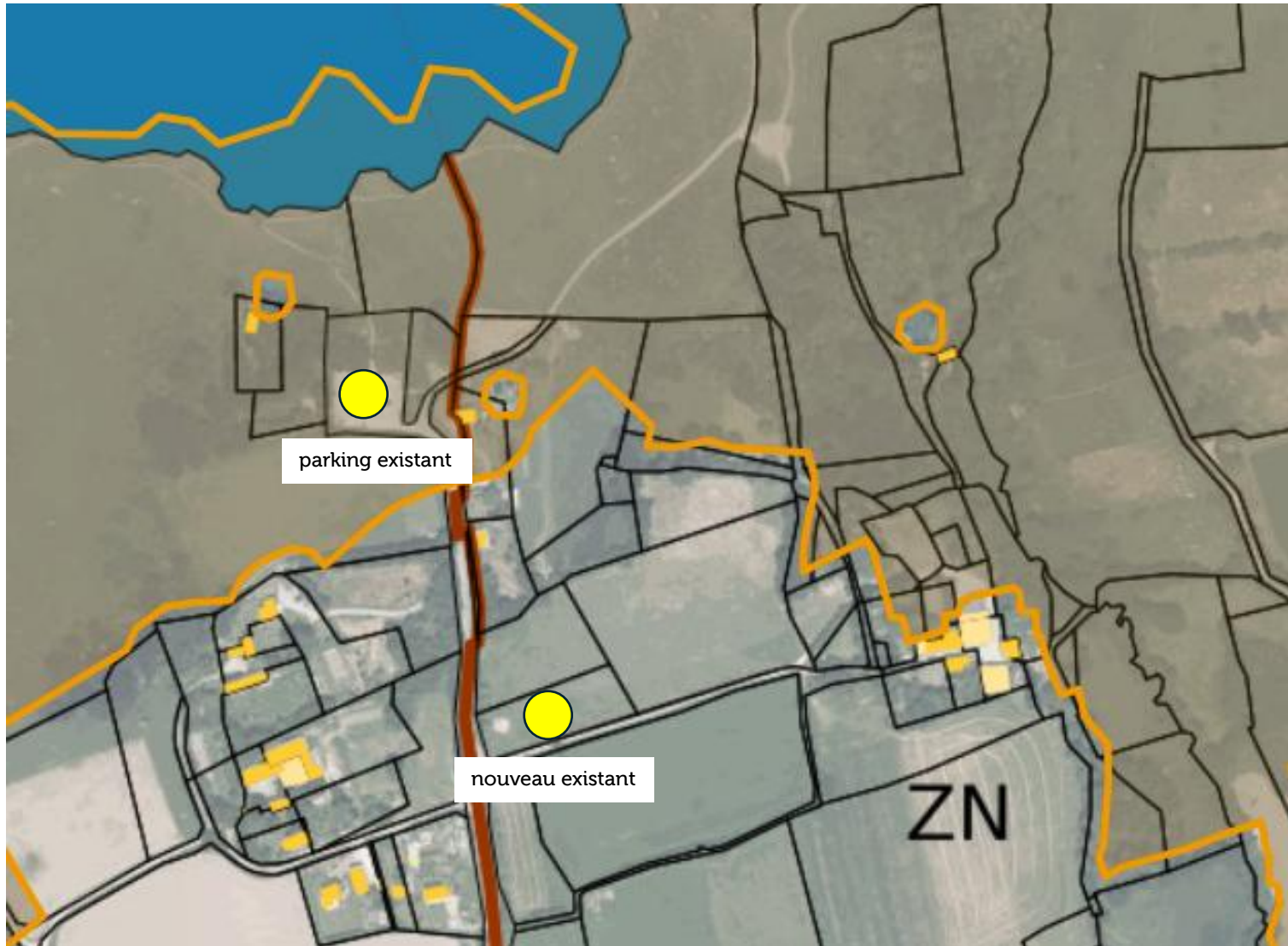


Relevé de propriété des parcelles des personnes morales

Source : AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU SITE DE LA POINTE DU MILLIER – Canet de détail -2025

2.3 contexte réglementaire

2.3.1 Espace Naturel Remarquable



Le parking actuel de la pointe du Millier est situé intégralement dans les espaces naturels remarquables.

Le projet de nouveau parking est situé en dehors de ces espaces.

2.3.2 Zone NATURA 2000



Le parking existant est situé à proximité immédiate de la zone NATURA 2000 du Cap-Sizun.

Ce territoire complexe qui s'étend sur environ 2 800 hectares est la superposition de deux zones :

- **La Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : Portée sur les **habitats** (flore, géologie). Elle couvre 2 837 ha (dont 22 % en mer) et protège 23 types d'habitats naturels. Le projet est limitrophe de cette zone.

- **La Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : Portée sur les **oiseaux**. Elle est plus petite (561 ha) mais très marine (90 %), car elle protège les falaises où nichent les colonies.

Le projet est situé à 8.5 km de cette zone.

Cartographie de la zone NATURA 2000 ZSC du Cap-Sizun à l'échelle du projet

Des habitats naturels Prioritaires

Le site abrite des milieux dits d'intérêt communautaire, c'est-à-dire rares à l'échelle de l'Europe. On y trouve :

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

1230-1 - Végétation des fissures des rochers euatlantiques à nord-atlantiques

1230-3 - Pelouses aérohalines sur falaises cristallines

1230-6 - Pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des contacts pelouses aérohalines-landes

1230-5 - Pelouses hygrophiles des bas de falaise

4030 - Landes sèches européennes. C'est l'habitat emblématique du Cap (bruyères, ajoncs). Elles nécessitent une gestion active (fauche ou pâturage ovin) pour ne pas être étouffées par les fougères.

6430 - Mégaphorbiaie

6410 - Prairies à molinie

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois

91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Une faune remarquable

Le site a été désigné pour protéger des espèces précises :

Avifaune landicole et forestière

- **Oiseaux des landes (nicheurs)** : Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse. Ces espèces nichent au sol ou dans les ajoncs bas.
- **Oiseaux des bois (Vallon de Keriolet)** : Roitelet à triple bandeau, Mésange charbonnière. Ils occupent la canopée du vallon humide.
- **Grand Corbeau** : Utilisateur régulier des courants ascendants des falaises.

Reptiles (Lézards et murets)

- **Espèces** : Lézard des murailles et Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*).

Mammifères et Chiroptères (Chauves-souris)

Le vallon boisé du Moulin de Keriolet est un corridor biologique majeur.

- **Écureuil roux** : Présent dans les boisements mixtes du vallon.
- **Chiroptères** : Le Grand Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe utilisent le vallon pour chasser et le moulin (ou ses dépendances) comme gîte potentiel.

Invertébrés : L'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*)

Espèce protégée emblématique de la Bretagne occidentale, liée aux boisements humides et aux vieux murs moussus.

Les enjeux de gestion

La gestion du site (assurée par la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz) repose sur un équilibre fragile :

- Maîtrise de la fréquentation : Pour éviter le piétinement des landes et le dérangement des oiseaux nicheurs. C'est pour cela que les parkings y sont exclus.
- Évitement des habitats de la faune patrimoniale, voire restauration de ces habitats
- Éviter l'emprise des nouveaux aménagements sur les habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces et éviter la fragmentation de ces milieux
- Restauration des habitats patrimoniaux (exemple : restauration des murets de pierre sèche, habitats des lézards)

2.3.3 ZNIEFF de type 1



Cartographie des ZNIEFF à l'échelle du projet – sans échelle

Le parking existant est situé à proximité immédiate de la ZNIEFF de type 1 « Ilots, falaises et landes de la côte Nord du Cap Sizun ».

Cette ZNIEFF à haute valeur biologique est caractérisée par :

Un relief tourmenté et sauvage

La ZNIEFF s'étend le long du littoral nord, de la Pointe de Beuzec jusqu'à la Pointe du Van. Ses caractéristiques physiques sont :

- **Des falaises maritimes abruptes** composées de roches cristallines (granulite, schistes) qui offrent des anfractuosités parfaites pour la nidification.
- **Des îlots rocheux** : Détachés de la côte, ils servent de refuges inviolables pour les oiseaux marins, à l'abri des prédateurs terrestres (renards, rats).

Une végétation rasée par les éléments

Le vent et les embruns sculptent la flore de cette zone. On y trouve une mosaïque végétale typique :

- **Les Landes sèches atlantiques** : Dominées par l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) et la Bruyère cendrée.
- **Pelouses aérohalines** : Ce sont les herbes rases situées au plus près du vide, capables de supporter le sel.

Un réservoir de biodiversité

La ZNIEFF de type 1 est définie par la présence d'espèces déterminantes :

- **Oiseaux nicheurs** : C'est l'un des rares sites en France où le **Crave à bec rouge** trouve les conditions idéales pour nicher et se nourrir. On y observe aussi le **Grand Corbeau** et le **Goéland brun**.
- **Invertébrés** : La zone est riche en insectes liés aux

2.3.4 Zones Humides



Le parking rétro-littoral prévu est situé dans une zone potentiellement humide.

Une étude de détermination de présence de zones humides a été réalisée en juillet 2025 par observation sur site de la présence de végétation hydrophile et par sondages à la tarière et à la pelle mécanique.

Ces sondages ont révélé l'absence de zone humide sur la parcelle ZN n° 138

2.4 Parking actuel



Echelle : 1 / 500
Projection : RGF93 Lambert 93

Edité le : 27-02-2026 10:5 (UTC + 1) Commune : Beuzec-Cap-Sizun (29)
Edité par : SELARL ROUX-JANKOWSKI Géomètres-Experts Associés

0 10 20 30m

L'aire de stationnement actuelle s'est consolidée au fil des décennies avec l'augmentation du tourisme de masse (notamment après l'ouverture au public du moulin de Kériolet en 2008).

Le choix de renaturer ce parking est le résultat direct de décisions très récentes :

- **Décembre 2024** : Le conseil municipal de Beuzec-Cap-Sizun a validé le principe d'un **parking de délestage** situé bien en amont (parcelle ZN n°138).

- **Avril 2025** : Un dossier de Permis d'aménager a été déposé par le Conservatoire du littoral pour la valorisation globale du site de la pointe du Millier. Ce projet prévoit la restauration des sentiers pédestres et la valorisation des éléments de petit patrimoine.

Ce projet de réaménagement massif du secteur (2024-2026) coïncide avec :

- **La restauration de la Maison-Phare du Millier** : Un appel à dons a été lancé en 2024/2025 pour transformer le phare en lieu culturel et touristique.

- **Le Plan de gestion Natura 2000 (2019-2026)** : Qui préconise de réduire l'aspect artificiel des aménagements pour protéger les habitats comme la lande rase.

Plan d'archive du parking de 2007



Photos août 2020 (Source <https://www.mapillary.com/>)



Le parking actuel est structuré en 2 terrasses composées de GNT compacté accueillant le stationnement et d'une voie de circulation en enrobé.

Un muret de pierres sèches délimite les deux terrasses.



2.4 Site du projet de parking rétro-littoral

Le projet d'aménagement du parking rétro-littoral porte sur la parcelle cadastrée ZN n°138.



Echelle : 1 / 1000
Projection : RGF93 Lambert 93

Edité le : 27-02-2026 10:7 (UTC + 1) Commune : Beuzec-Cap-Sizun (29)
Edité par : SELARL ROUX-JANKOWSKI Géomètres-Experts Associés

0 20 40 60m

Photos novembre 2025



La contenance de la parcelle est de 3 036 m². Elle est classée en zone A (agricole) au PLU de la commune.

La parcelle se situe à une cote moyenne de 57/56 m NGF et présente une pente moyenne d'environ 4% orientée vers le Nord.

La partie ouest de la parcelle est constituée d'une prairie, la partie Est d'un champ cultivé.

Un talus arboré borde la limite Ouest ainsi qu'un fossé partiellement canalisé le long de la route du Millier.

Il n'a pas été repéré d'espèces végétales hygrophiles (révélatrice de la présence d'eau permanente ou transitoire en surface).

3. PROJET

3.1 Principes

Plan de principe réalisé par Alain Freynet - 2025



Actons :

1. Renaturation du site littoral (Parking actuel)

- Suppression des enrobés et casse des terrasses existantes pour restituer une prairie en pente naturelle.
- Création d'un nouveau chemin pour éviter les escaliers (sous maîtrise d'ouvrage du conservatoire du littoral).
- Conservation d'un chemin pour l'accès à la propriété riveraine à l'ouest, desservant également 2 places PMR.

2. Création d'un parking rétro-littoral exemplaire

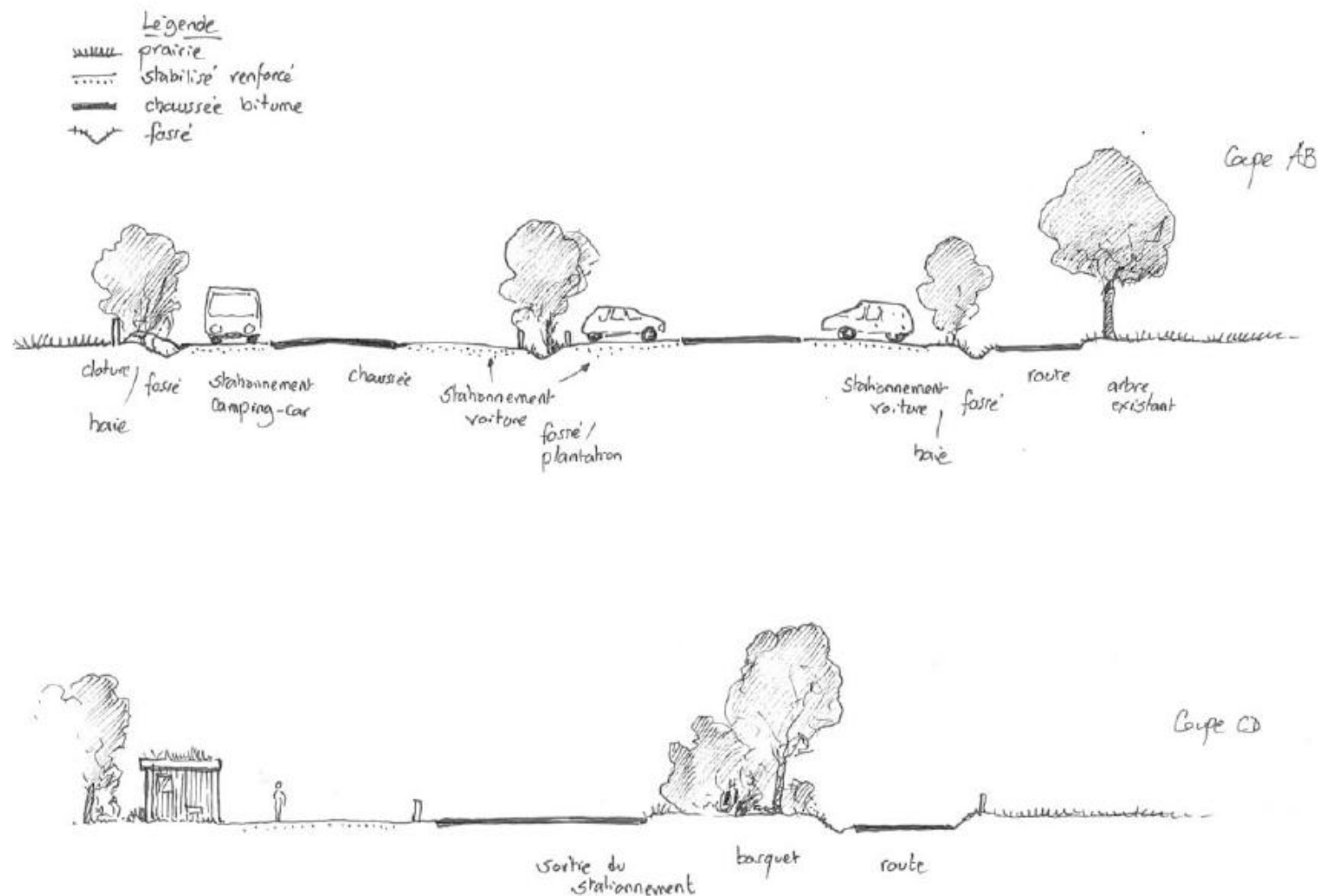
- Aménagement de **74 places** sur une ancienne parcelle agricole (plus exploitée) en retrait de la côte.
- Utilisation de revêtements **perméables** sur les stationnements pour garantir l'infiltration des eaux pluviales.
- En été, installation de toilettes sèches (du 1^{er} juin au 30 septembre) sur une plateforme terrassée à cet effet.
- Délocalisation des conteneurs sur ce nouveau parking.

3. Apaisement du site

- Désaxement de la route du Millier pour orienter naturellement les flux de véhicules vers le nouveau parking, libérant ainsi le front de mer de la pression automobile.
- Déclassement de la RD sur les 200 derniers mètres et limitation de l'accès final aux seuls riverains, PMR et cyclistes.
- Réduction de la chaussée entre le nouveau parking et la pointe avec délimitation d'une bande piétonne intégrée.

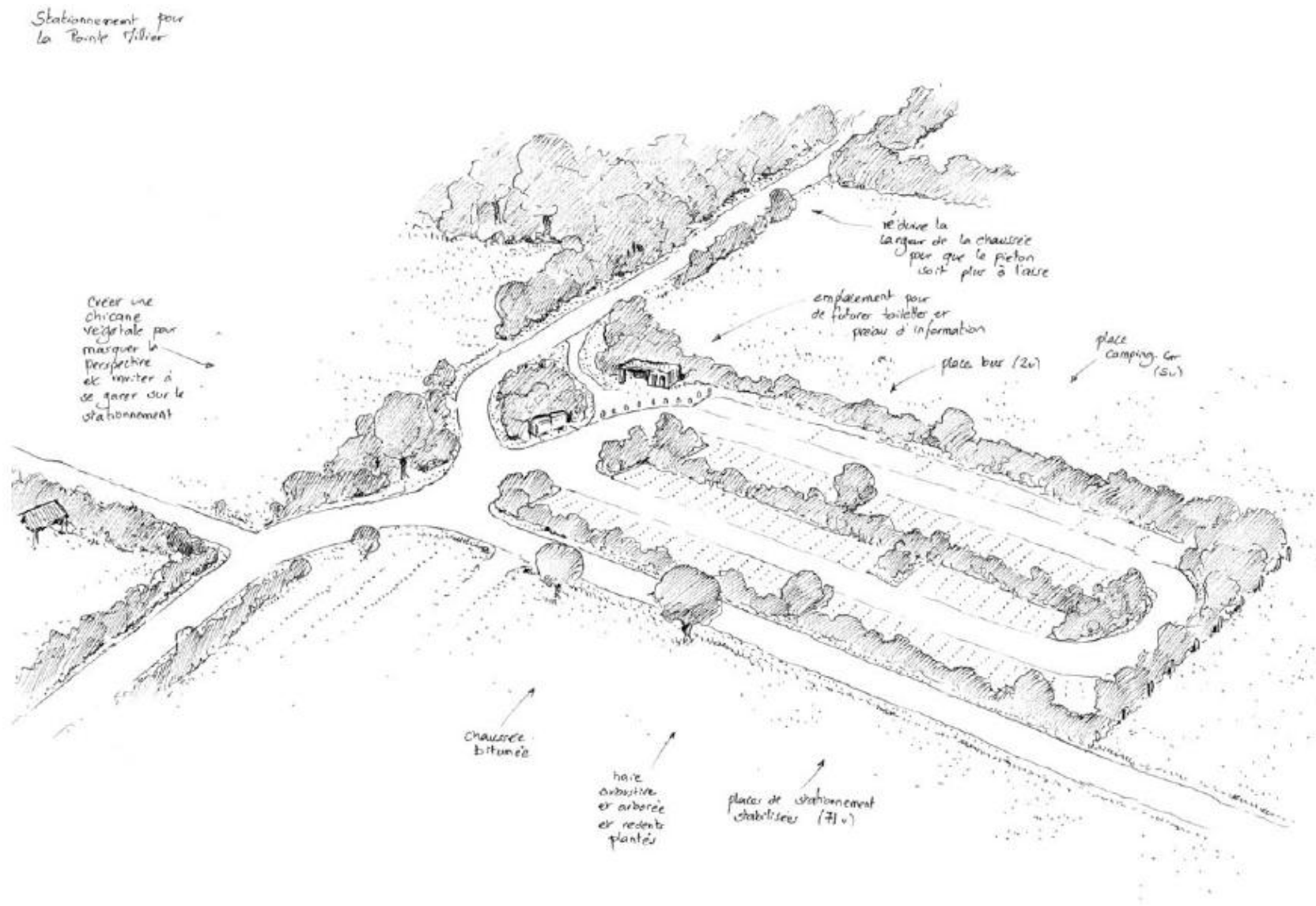
3.2 Coupes types

Coupes types réalisées par Alain Freytet pour l'aménagement du parking rétro-littoral



3.3 Vue de principe

Vue de principe de l'aménagement du parking rétro-littoral réalisée par Alain Freytet



3.4 Aspects réglementaires

Le projet est soumis à :

- Examen au « cas par cas » au titre des catégories suivantes de l'article R122-2 du Code de l'Environnement :
 - Pour le parking rétro-littoral :
 - 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.
 - a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.
 - Pour le projet de renaturation du parking existant :
 - 14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme ;
- Evaluation d'incidences Natura 2000 au titre de l'article R414-19 du Code de l'environnement au regard de la nature des travaux et de leur proximité avec le site Natura 2000 (FR5300020).
- Permis d'aménager

4. Programme détaillé

4.1 périodes de travaux

L'objectif est de limiter le risque de destruction d'individus ou le dérangement d'espèces durant des phases clefs de leurs cycles de vie en adoptant la période de travaux aux exigences écologiques des espèces, en particulier pendant les phases de décapage/terrassements.

Les espèces potentiellement présentes sur les deux sites sont :

- Avifaune : Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, grand corbeau, roitelets à triple bandeau, mésange charbonnière,...
- Reptiles : Lézard des murailles et lézard à deux raies
- Mammifères : écureuil, chiroptères

Le tableau ci-dessous présente les périodes favorables et défavorables pour les travaux en fonction des cortèges faunistiques présents ou potentiellement présents au sein des deux chantiers :

Mois	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Jn	Jt	Ao	Se	Oc	No	De
Oiseaux (reproduction)												
Reptiles												
Mammifères												

Légende :

Période plutôt favorable pour les travaux

Période moyennement favorable pour les travaux

Période peu favorable pour les travaux



Au regard des cortèges présents ou potentiellement présents en transit sur l'emprise des chantiers (flore, avifaune nicheuse, reptiles et mammifères), la période globalement la plus propice s'étale entre septembre et fin février afin d'éviter la période de reproduction de la faune et la période de floraison de la flore.

Les travaux sont prévus en plusieurs phases qui se dérouleront sur une saison automnale/hivernale d'octobre 2026 à fin février 2027.

4.2 descriptifs des travaux

Les trois chantiers (renaturation du parking actuel, aménagement du parking rétro-littoral, aménagement de la route du Millier) se feront en parallèle afin de permettre des transferts/réemplois de matériaux :

- Réutilisation de la structure du parking existant sur le parking rétro-littoral
- Réemploi des décapages de terres végétales du parking aménagé pour la renaturation du parking existant
- Réemploi du hérisson issu des terrassement de la RD pour la structure de chaussée du nouveau parking

4.2.1 Renaturation du parking existant

1. Préparation du chantier : mise en place d'une signalétique, suppression des mobiliers et conteneurs, protection des zones sensibles et arbres à conserver (balisage, fourreaux), démolition des ouvrages superficiels maçonnés, enrobés, et souterrains (grilles d'eaux pluviales),
 2. décroustage de l'enrobé existant et évacuation des agrégats vers une centrale d'enrobage pour recyclage ou vers une plateforme de tri agréée.
 3. démolition du muret en pierres sèches – stockage des pierres pour réemploi sur site ou sur le nouveau parking
 4. terrassements en déblais sous les parkings existants pour remise en espace vert – analyse de la structure existante afin d'étudier un possible réemploi en structure du nouveau parking
 5. régilage de la terre végétale et remodelage des espaces afin de casser les deux plateformes existantes et restituer une prairie en pente régulière.
- Un contrôle visuel de l'absence de résidus d'hydrocarbures sera effectué avant toute opération de réensemencement naturel ou de plantation.
6. empierrement compacté sur le chemin d'accès à la propriété riveraine, sur les deux places PMR et sur les cheminements piétons
 7. mise en place de pieux ou ganivelles pour éviter le stationnement sauvage.



4.2.2 Aménagement du parking rétro-littoral



Programme :

Le projet prévoit l'aménagement de 66 places dédiées au véhicules légers, 2 places PMR et 6 places à destination des utilitaires/campings-cars/vans, soit 74 places au total.

Le parking s'organise de part et d'autre d'une boucle, raccordée au sud-est à la route du Millier.

Le centre, entre les deux rangées de stationnement, accueille une noue d'1m50 de large, plantée de saules, et protégée des véhicules par une ganivelle.

Des haies d'essences locales sont plantées en limite Sud et Est.

Au nord, le projet est bordé par un talus aménagé sur la parcelle ZN n°137.

Des cépées d'arbustes déjà présents sur le secteur (sureau, aubépine, saule,...) sont plantés ponctuellement.

Les arbres présents à l'ouest seront conservés au maximum et intégré dans des cépées.

Une liaison piétonne en sable est aménagée au nord pour faire la liaison avec la route du Millier. Elle dessert également une plateforme qui permet l'installation de toilettes sèches pendant la saison estivale.

Un point de collecte des déchets est également aménagé à l'entrée du projet.

Matérialité :

- les stationnements seront réalisés en stabilisé
- la voie de desserte sera réalisé en enrobé avec granulat de couleur.

Gestion des eaux pluviales

Une étude d'aptitude du sol pour l'infiltration des eaux pluviales a été réalisée en juillet 2025 afin de déterminer précisément les ouvrages à mettre en place.

Extrait des résultats de l'étude :

Noues d'infiltration pour le projet, *surface active 2 287 m²*.

Infiltration retenue	Longueur (minimale)	Largeur	Hauteur utile	Surface infiltrante	Volume utile	Volume sollicité (pluie décennale)
mm/h	m	m	m	m ²	m ³	m ³
190	100	1	0,5	140	25	24

Soit un linéaire de 100 ml de noues pour une surface de 141 m² et un volume de 25 m³.

Les noues sont dispersées en 5 secteurs sur le projet. Elles seront implantées dans les structures superficielles du sol (au-dessus de 80 cm) et plantées ponctuellement de saules.

Organisation des travaux :

1. Préparation du chantier : taille des arbres existants, prélèvements pour nouvelles plantation, protection des zones sensibles et arbres à conserver (balisage, fourreaux). Ces travaux seront réalisés au préalable pour conserver le qualitatif de la végétation existante.
2. déplacement d'un poteau de France Télécom
3. décapage de la terre végétale et mise en stocke pour réutilisation sur le parking existant et dans les fosses de plantation de la route du Millier.
4. terrassement de la voirie, des stationnements, des espaces verts
5. empierrement issu du terrassement du parking existant et compléments en GNT 0/31.5 et 0/63
6. création d'un talus en limite Nord, sur l'emprise du champ restant propriété du vendeur
7. mise en place des revêtements de surface : stabilisé et enrobé de couleur
8. plantations des haies, cépées,...
9. mise en place des ganivelles basses le long des noues
10. mise en place de la signalétique et des arceaux vélo

4.2.3 Dévoisement de la RD

La RD sera rétrocedée dans le domaine communal à partir du carrefour avec la voie de desserte du lieudit Kervoazec.

La chaussée sera désaxée sur environ 50m afin de limiter le trafic routier vers le nord et orienter les visiteurs vers le parking rétro-littoral.

L'emprise de la chaussée actuelle désaxée sera décapée, purgée de sa structure et végétalisée. Une cepeée d'arbres et d'arbustes d'essences locales sera plantée.

Les fosses de plantation seront remplies avec la terre végétale en stock issue du décapage du nouveau parking.

Sur le reste de la voie du Millier jusqu'à l'ancien parking renaturé, une bande de résine sera installée sur la chaussée afin de délimitée une voie piétonne.



5. Incidences notables du projet

5.1. Impact sur le milieu naturel (Biodiversité et Habitats)

Le projet se situe dans un secteur de haute sensibilité écologique (ZNIEFF de type 1, Natura 2000, Espace Naturel Remarquable).

Phase de travaux (Impacts négatifs temporaires et limités)

L'aménagement du parking rétro-littoral sur la parcelle identifiée peut entraîner :

- **Perturbations** : Le bruit et les vibrations des engins de terrassement peuvent ponctuellement déranger l'avifaune et la petite faune terrestre.
- **Destruction d'habitats** : Une perte de surface de sol ordinaire (prairie ou zone dégradée) est nécessaire pour créer le nouveau stationnement. Cependant, ce site est choisi précisément pour sa **faible valeur écologique** comparativement à la pointe littorale.

Phase d'exploitation (Bénéfices écologiques majeurs)

Le projet vise avant tout la **suppression des dégradations actuelles** :

- **Restauration des continuités écologiques** : La renaturation de l'ancien parking permet de recréer un corridor écologique continu entre les falaises et les terres arrières, facilitant le déplacement des petits mammifères et des insectes.
- **Amélioration de la qualité des habitats** : Le retour d'une végétation naturelle sur l'emprise du parking actuel favorisera la biodiversité locale (flore protégée et cortège d'invertébrés associés).
- **Faune** : La réduction de la pression anthropique et du bruit au plus près des zones de nidification favorisera la tranquillité des oiseaux des landes (nicheurs).

Mesures d'évitement et de réduction

Pour garantir l'absence de dégradations notables, le projet s'engage sur les mesures suivantes :

- **Calendrier écologique** : Programmation des travaux de terrassement en dehors des périodes de nidification (éviter la période mars-août).
- **Balisage strict** : Délimitation précise de l'emprise du chantier pour éviter tout empiètement des engins sur les zones sensibles adjacentes.
- **Gestion des eaux** : Installation de dispositifs anti-pollution temporaires durant les travaux pour prévenir tout rejet dans les zones sensibles adjacentes.

5.2. Impact sur le site NATURA 2000

Impacts sur les Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)

Deux types d'habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) sont directement concernés ou limitrophes du projet :

- **Landes sèches européennes (Code UE : 4030)** : C'est l'habitat dominant autour de l'actuel parking. Composé d'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) et de Bruyère cendrée (*Erica cinerea*).
 - *Objectif projet* : Gagner environ 1 373 m² sur cet habitat par la renaturation.
- **Falaises avec végétation des côtes atlantiques (Code UE : 1230)** : Situées à 100m à l'aplomb du parking. Elles hébergent des espèces pionnières comme la Criste marine ou la Silène maritime.
 - *Objectif projet* : Stopper les ruissellements d'hydrocarbures et d'eaux pluviales non filtrées qui dégradent ces parois.

Sur les Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC)

L'analyse porte principalement sur l'avifaune nicheuse et la faune de lande :

- **Oiseaux des landes** (Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse) : L'éloignement du parking réduit le dérangement sonore et visuel à proximité des zones de nidification et d'alimentation (pelouses rases).
- **Lézard des murailles et Lézard à deux raies** : En supprimant le bitume chaud et polluant au profit de zones enherbées, on recrée des corridors de déplacement sécurisés pour ces reptiles.

Mesures d'évitement et de réduction

Pour garantir l'absence d'impact négatif sur ces éléments du FSD :

- **Phase chantier** : Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de vulnérabilité biologique
- **Balisage** : Aucune emprise de chantier n'empiètera sur les habitats d'intérêt communautaire identifiés.
- **Étanchéité** : Le stockage des matériaux et engins sera effectué sur une zone déjà anthropisée, hors périmètre Natura 2000.

5.3. Impact sur les ressources (Sols et Eaux)

- **Gestion des eaux** : Le nouveau parking rétro-littoral sera conçu avec des **revêtements perméables** pour les stationnements (stabilisé) pour limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.
- **Préservation des sols** : Le déplacement du flux de véhicules hors de la zone de falaise stoppe l'érosion mécanique des sols superficiels et la pollution diffuse liée aux hydrocarbures sur le littoral sensible.

5.4. Impact sur le paysage et le patrimoine

- **Intégration paysagère** : Situé en zone rétro-littorale, le nouveau parking sera masqué par une **ceinture végétale locale** pour minimiser l'impact visuel depuis les sentiers côtiers et le phare.
- **Valorisation** : La libération visuelle de la Pointe du Millier (suppression de l'effet parking) restaure l'intégrité paysagère du site, renforçant son caractère sauvage et authentique.

5.5. Impact sur la santé humaine et les nuisances

- **Nuisances sonores** : Déplacement des sources de bruit (moteurs, portières) vers l'intérieur des terres, apaisant la zone de promenade et de contemplation.
- **Sécurité et accessibilité** : Amélioration de la sécurité routière par la suppression du stationnement anarchique sur la route du Millier. Maintien strict de l'accessibilité PMR au plus près du site.
- **Santé physique** : Incitation à la mobilité douce (marche d'approche) s'inscrivant dans une démarche de slow tourisme bénéfique au bien-être des usagers.

5.6. Risques sanitaires

Le projet n'engendre pas de risques sanitaires notables.

Phase de travaux (Risques limités et maîtrisés)

Les risques sont identiques à tout chantier de travaux publics de faible envergure :

- **Poussières** : Des émissions très localisées lors du terrassement du parking rétro-littoral peuvent survenir. Elles seront limitées par un arrosage si nécessaire et par la nature des matériaux (tout-venant, grave).

- **Produits dangereux** : Aucun usage de produit chimique n'est prévu. Le seul risque réside dans une pollution accidentelle par hydrocarbures (fuite d'engin). Un kit anti-pollution sera présent sur site pour une intervention immédiate, garantissant l'absence d'impact sur la santé humaine ou les ressources en eau.

Phase d'exploitation (Bénéfice sanitaire indirect)

L'aménagement vise au contraire une amélioration du cadre de vie :

- **Qualité de l'air et bruit** : En éloignant les véhicules du site de promenade et de contemplation, le projet réduit l'exposition des visiteurs aux gaz d'échappement et aux nuisances sonores au niveau de la pointe.
- **Mobilité active** : La création du sentier entre le parking rétro-littoral et le phare encourage la marche à pied, s'inscrivant dans une démarche de promotion de la santé par l'activité physique (santé préventive).

5.7. Risques de pollutions

Phase d'exploitation

- **Assainissement** : Le projet ne prévoit pas la création de sanitaires ou de systèmes d'assainissement collectif sur la zone du nouveau parking. Seules des toilettes sèches seront mises en place pendant l'été.

Les eaux pluviales seront traitées par infiltration naturelle dans des noues, évitant tout risque de stagnation ou de développement de pathogènes.

5.8 Bilan environnemental

Indicateurs	Impacts du projet	Bénéfices attendus
Emprise au sol	Consommation d'une surface en zone rétro-littorale (nouveau parking)	Restauration de l'emprise totale du parking actuel (renaturation).
Biodiversité	Perturbation très ponctuelle lors du chantier (bruit, poussière).	Extension de l'habitat de lande et corridor de déplacement faune sur le parking renaturé.
Hydrographie	Augmentation locale du ruissellement sur le nouveau parking.	Infiltration naturelle totale sur l'ancien site bitumé (fin du ruissellement).

Le gain écologique majeur : La Renaturation

Le gain est **qualitatif et quantitatif**. En remplaçant une surface artificialisée et imperméabilisée (parking actuel) par de la végétation indigène, le projet rétablit une **continuité écologique** entre les falaises et l'intérieur des terres.

La perte contrôlée : Le parking rétro-littoral

La perte se situe sur la parcelle du nouveau parking. Cependant, cette perte est minimisée par :

- Le choix d'une zone déjà anthropisée (bordure de route, prairie sans valeur écologique majeure).
- L'utilisation, en partie, de **revêtements perméables** qui évitent l'imperméabilisation totale du sol.
- L'intégration d'une **ceinture végétale** qui permet de maintenir une continuité pour les petits mammifères et insectes.

Le bilan global est nettement positif. Le projet permet le rétablissement de l'intégrité biologique d'un secteur reconnu comme prioritaire au sein du réseau Natura 2000. Le gain net en biodiversité compense largement la faible consommation d'espace nécessaire au nouveau parking, d'autant plus que ce dernier est conçu selon des normes de perméabilité élevée.